

Initiatives ministérielles

Comment voulez-vous que les employés de la Société canadienne des postes sentent qu'ils font partie intégrante de l'entreprise alors que le gouvernement les traite ainsi? Pour l'instant, il y a plus de 100 000 griefs non réglés à la Société canadienne des postes, c'est-à-dire environ deux griefs par personne.

Voilà qui en dit long. Ce qui est certainement le plus révélateur, c'est que lorsque les syndicats ont dit qu'ils voulaient un règlement du conflit et qu'ils ont demandé l'intervention d'un arbitre, le projet de loi a été déposé, la Société canadienne des postes a retiré toutes ses offres, et les employés sont sans convention collective à l'heure actuelle.

Ce n'est pas une façon d'administrer une entreprise. Mon collègue du Parti conservateur qui vient de prendre la parole a dit que le gouvernement s'est engagé à faire de la Société canadienne des postes une entreprise rentable. Elle doit être rentable. C'est un service public qui doit réaliser des bénéfices. Il faut qu'elle soit rentable.

Une voix: C'est en fonction de ce critère que tout est évalué.

M. Riis: Comme mon collègue d'Edmonton le signale, c'est le critère en fonction duquel tout est évalué. C'est le critère d'évaluation des conservateurs.

Ils ne disent pas que ce critère est nécessaire pour la GRC. Elle n'a pas à être une entreprise de maintien de l'ordre à but lucratif. Les services d'incendie n'ont pas de but lucratif. Les services d'ambulance n'ont pas à faire de bénéfices. Les hôpitaux n'ont pas pour mission de faire des bénéfices. Mais la Société canadienne des postes, qui dessert régulièrement tous les habitants du pays, doit faire de l'argent pour réussir.

C'est absurde. Oui, c'est la logique du NPD. Pourquoi devrions-nous décider qu'un service doit produire des recettes en faisant payer les Canadiens alors que nous en sommes déjà propriétaires? En ce qui a trait au recouvrement des coûts, nous pouvons dire très franchement que nous avons toujours soutenu les mesures permettant de récupérer les coûts d'exploitation, mais il est ridicule de penser que ce service devrait être une entreprise à but lucratif.

Mettre de pareils programmes en place afin d'améliorer le moral du personnel en utilisant un système d'étoiles au mérite, cela relève de l'école maternelle. Les écoliers de troisième année trouveraient probablement gênante une telle formule.

Nous nous opposons évidemment au projet de loi, car nous croyons qu'il ne contribuera absolument pas à promouvoir la paix syndicale-patronale à la société. En fait, c'est une mesure tellement embarrassante, tellement humiliante et tellement exaspérante qu'elle équivaut à s'approcher de chaque employé des postes et à lui enfoncer le doigt dans l'oeil. Voilà ce que le ministre tente de faire en l'occurrence. Or, nous estimons que c'est la mauvaise manière d'aborder les relations entre la direction et le personnel.

Nous nous opposons également au projet de loi parce qu'il s'agit indiscutablement de la première étape vers la privatisation de la Société canadienne des postes. Il est évident, d'après le plan du gouvernement, que la Société canadienne des postes doit privatiser tous les bureaux de poste ruraux au Canada. Voilà l'objectif avoué.

Elle en a déjà privatisé un grand nombre, et l'un des meilleurs exemples de décision complètement stupide s'est rencontré dans ma propre circonscription, à Westwold, en Colombie-Britannique, une petite localité de quelques centaines d'habitants établie au centre d'une région à vocation avant tout agricole.

Ce village avait un bureau de poste qui était le centre de toute la vie communautaire. Les gens y venaient pendant la journée pour s'y rencontrer, échanger des nouvelles, discuter et voir ce qui se passait dans la localité grâce aux avis qui y étaient affichés, et aussi, bien sûr, pour y faire leurs affaires postales.

Comme le maître de poste devait démissionner, la société des postes y a vu l'occasion de privatiser le bureau de poste, de le fermer. Il s'agissait de savoir où on allait en déménager les services, car il n'existait aucune entreprise ni aucun commerce dans le village. Ils ont dit: «Écoutez, nous avons une bonne idée. Il y a une autre localité à environ 30 kilomètres d'ici. Nous pouvons installer le bureau à cet endroit; vous n'aurez qu'à conduire jusque là à chaque jour pour prendre votre courrier et faire vos opérations postales.» Sinon, il y a une succursale de la Légion dans le secteur. Il y a un bar à cet endroit, et le service postal pourrait être adjacent au bar.» Beaucoup de personnes ont répondu: «Cette solution semble plutôt bête parce que ce sont souvent les enfants qui ramassent le courrier, et je n'aime pas l'idée de prendre mon courrier dans un bar.

M. Rodriguez: Qu'y a-t-il de mal là-dedans?